

Auch, le 24 janvier 2012

# COMMUNIQUE DE PRESSE

## ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE à TRAVERSÈRES

Les dimanches 5 et 12 février 2012

En vue de l'élection d'un nouveau maire, en remplacement du maire démissionnaire de ses seules fonctions de maire, les électeurs de la commune de Traversères sont convoqués, par arrêté préfectoral du 19 janvier 2012, pour élire **un conseiller municipal**, afin de compléter le conseil, **incomplet depuis le décès d'un conseiller**.

Cette élection se déroulera, pour le 1<sup>er</sup> tour, le dimanche 5 février 2012, de 8 h à 18h et, en cas de second tour, le dimanche 12 février 2012.

S'agissant d'un scrutin uninominal majoritaire à 2 tours, pour être élu un candidat doit recueillir :

- au 1<sup>er</sup> tour, la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de voix égal au quart des électeurs inscrits,
- au 2<sup>nd</sup> tour : la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

Dans les 15 jours suivant l'élection de ce conseiller municipal, le conseil municipal sera convoqué pour procéder à l'élection du nouveau maire.

Contact Presse  
Bureau de la communication interministérielle  
et des systèmes d'information  
Tél. 05.62.61.43.68  
Fax.05.62.05.47.09